

Le petit Cosnacquois



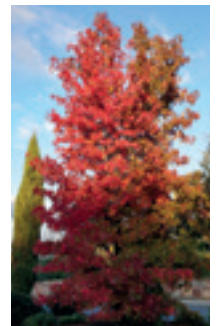
Janvier 2021



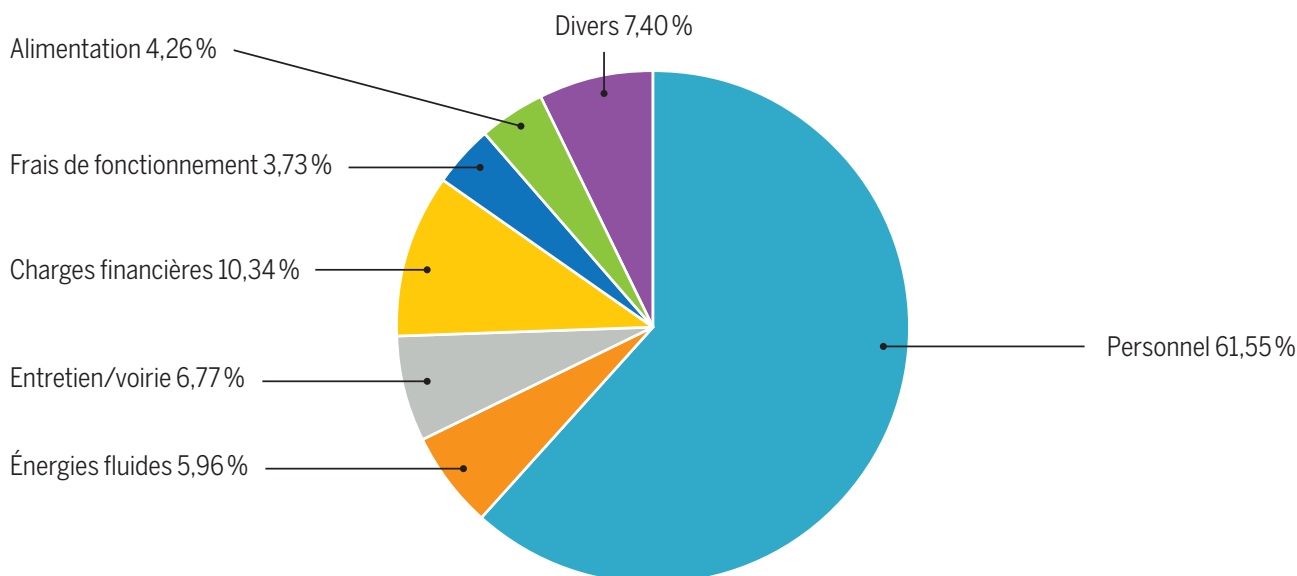
Cosnac



Meilleurs Voeux



2021

> ERRATUM BULLETIN N° 1**DÉPENSES 2019****> CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2020**

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site Internet de la mairie : www.cosnac.fr et les délibérations sont consultables en mairie.

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE**• Délégations du conseil municipal au maire**

Suite à la liste des délégations confiées au Maire lors du conseil municipal du 25 mai 2020, la préfecture demande des précisions concernant celles liées au droit de préemption et au droit de priorité qui peuvent être exercés par la commune. Il est proposé de les retirer et c'est le conseil municipal qui décidera.

> Adoptée à l'unanimité

• Élection des membres issus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Lors du conseil municipal du 12 juin dernier, cette élection a eu lieu à main levée afin d'écourter la tenue de séance dans cette période particulière. La préfecture nous demande de représenter cette délibération car l'élection des membres du CCAS doit avoir lieu à bulletin secret.

> Une seule liste a été présentée et élue à l'unanimité

• Indemnisation des congés non pris par des fonctionnaires pour certaines situations particulières

Selon la législation française, les fonctionnaires ne peuvent pas se faire payer des congés annuels non pris. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne prévoit une exception lorsque les congés annuels n'ont pu être pris du fait de la maladie de l'agent avant l'admission à sa retraite ou du fait du décès de l'agent.

Il est proposé de valider le principe de payer les congés non pris dans les conditions sus énoncées, soit 1/10^e du salaire brut.

> Adoptée à l'unanimité

• Versement du capital-décès d'un agent décédé à ses ayants-droit

Lorsqu'un agent décède avant l'âge légal de départ à la retraite, quelle que soit la cause du décès, la collectivité qui l'employait doit verser un capital décès à ses ayants-droit. Ce capital est forfaitaire et est fixé par décret.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service administratif

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service administratif pour une période allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

> Adoptée à l'unanimité

• Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Ce service qui intervient sur le périscolaire et l'ALSH bénéficie moins d'emplois aidés, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Voté à l'unanimité.

• Mise à jour du tableau des effectifs

Compte tenu des suppressions et créations de postes, des changements de grade..., il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2020 (SUITE)**> FINANCES****• Espace Municipal Adrien Teyssandier : tarifs mini-séjours vacances Toussaint 2020**

Durant les vacances de Toussaint un mini séjour, nuit dans les arbres, est prévu au city stade. Il convient de fixer les tarifs pour cette période.

> Adoptée à l'unanimité

• Polygone SA d'HLM – financement pour la construction de 7 pavillons locatifs au lotissement des pins – garantie d'emprunt

POLYGONE a contracté un emprunt auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations et doit avoir une garantie publique à hauteur de 100 % (50 % pour la commune et 50 % pour l'agglomération). Il n'y a pas d'impact sur le taux d'endettement de la commune car cette garantie n'entre pas dans le cadre de la loi Galland.

> Adoptée à l'unanimité

• Ajustement de crédits : régularisation de prestations CNP perçues à tort

La CNP nous demande de rembourser des prestations maladie versées à tort sur l'exer-

cice 2019 pour un montant de 16 281,74 €. Il convient de procéder à ce remboursement.

> Adoptée à l'unanimité

• Ajustement des crédits en investissement

Le Conseil Départemental nous a attribué une subvention exceptionnelle pour les travaux de voirie et pour faire face à un besoin de crédits supplémentaires en dépenses d'investissement, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2020**> ADMINISTRATION GÉNÉRALE****• Recrutement d'agents contractuels de remplacement:**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux dans des cas spécifiques. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce recrutement.

> Adoptée à l'unanimité

• Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Pour faire face au problème posé par l'absentéisme momentané du personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire. Afin de pouvoir bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel de ce ser-

vice, il convient d'approuver les termes de la convention générale d'affectation.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020**> ADMINISTRATION GÉNÉRALE****• Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Dans les communes de plus de 1000 habitants, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le nouveau règlement a été présenté.

> Adoptée à l'unanimité

• Recensement de la population communale, recrutement des agents recenseurs, rémunération coordonnateur et agents recenseurs

Un nouveau recensement est prévu sur la commune de Cosnac en début d'année 2021, sauf report dû au contexte sanitaire actuel. Il est nécessaire de prévoir le recrutement des agents recenseurs, de fixer leur rémunération ainsi que celle du coordonnateur communal.

> Adoptée à l'unanimité

• Tarifs Espace municipal Adrien Teyssandier

Il est proposé de modifier la tarification pour l'Espace municipal Adrien Teyssandier à compter du 1^{er} janvier 2021.

- Secteur familles : Légère augmentation des tarifs pour tous les ateliers et adhésion annuelle **obligatoire** pour pouvoir accéder aux ateliers.

> **Garderie** : Institution d'une garderie été dans le but d'aider les familles qui n'ont pas de moyen de garde pendant la fermeture du centre de loisirs. Cette garderie se fera avec des critères bien précis afin de ne pas confondre avec un temps ALSH.

> **Restaurant** : Le prix du repas a été légèrement augmenté.

> **ALSH** : Les tarifs ont été révisés dans le but de fidéliser les enfants. Désormais il y a également des tarifs forfaitaires (5 ou 10 jours) beaucoup plus intéressants.

> **Secteur adolescents** : Pas de modification

> Adoptée à l'unanimité

• Taxe d'aménagement : modification des taux et exonérations facultatives institués au titre de l'année 2021

Le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune est maintenu à 4%. Cette délibération s'applique uniquement pour les abris de jardin ayant une surface $\geq 5\text{m}^2$ et $< 20\text{m}^2$. Il est proposé une exonération sur 50% de la surface pour ces types d'abris. Pour tout le reste, les exonérations sont inchangées.

> Adoptée à l'unanimité

• Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit de créer un poste d'agent de maîtrise pour un agent titulaire qui a réussi ce concours.

> Adoptée à l'unanimité

> CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020 (SUITE)

• Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en raison du prolongement de l'état d'urgence sanitaire, les communes devront délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

> FINANCES

• Décision modificative n° 3 : virement de crédits pour ajustement des crédits en investissement

Suite aux recommandations de Monsieur le Trésorier de Malemort, il est nécessaire de procéder à un ajustement des crédits budgétaires chaque fois que cela est nécessaire sur l'exercice budgétaire.

Virement de crédits de 31 200€ de l'opération «Projet Leader Tennis» vers les opérations travaux voiries et matériel de bureau et informatique.

> Adoptée à l'unanimité

• Décision modificative n°4 : augmentation de crédits pour ajustement des crédits en investissement

Suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle du Conseil Départemental de la Cor-

rèze pour des travaux de voirie, et pour un besoin de crédits supplémentaires en dépense d'investissement, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires de la façon suivante :

Recettes d'investissement : 2 000€ pour les travaux route du Saule

Dépenses d'investissement : 2 000 € pour l'achat d'un abri de vélos.

Voté à l'unanimité.

• Admission en non-valeur 2020

Les états de créances d'un montant de 29,75 € et 29,65€ n'ayant pas pu être recouvrés par la Trésorerie de Malemort, il convient de les admettre en non valeur.

> Adoptée à l'unanimité

• Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget primitif

Il est nécessaire de prévoir la possibilité pour l'exécutif communal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) dès l'ouverture de l'exercice comptable, et ce dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2020.

> Adoptée à l'unanimité

• Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat. Compte tenu des propositions de la CNP, Il est proposé de renouveler le contrat à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de 1 an.

> Adoptée à l'unanimité

• Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Il est proposé de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze afin d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu avec la CNP.

> Adoptée à l'unanimité

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> REPORT DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022

> PLAN LOCAL D'URBANISME

LA RÉVISION DU PLU DE LA COMMUNE

La révision du PLU de la commune a débuté en fin d'année 2018. Les années 2019 et 2020 ont été consacrées à la mise en œuvre du diagnostic de territoire et à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement durables (PADD). Le PADD a été débattu lors du Conseil Municipal de décembre 2019. Ce document fixe les grandes orientations du projet de PLU, c'est un document de travail susceptible d'être modifié jusqu'à l'arrêt du

PLU en fonction de traductions règlementaires envisagées par les élus.

Les élus travaillent actuellement à la définition des documents règlementaires : le règlement graphique (zonage), le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

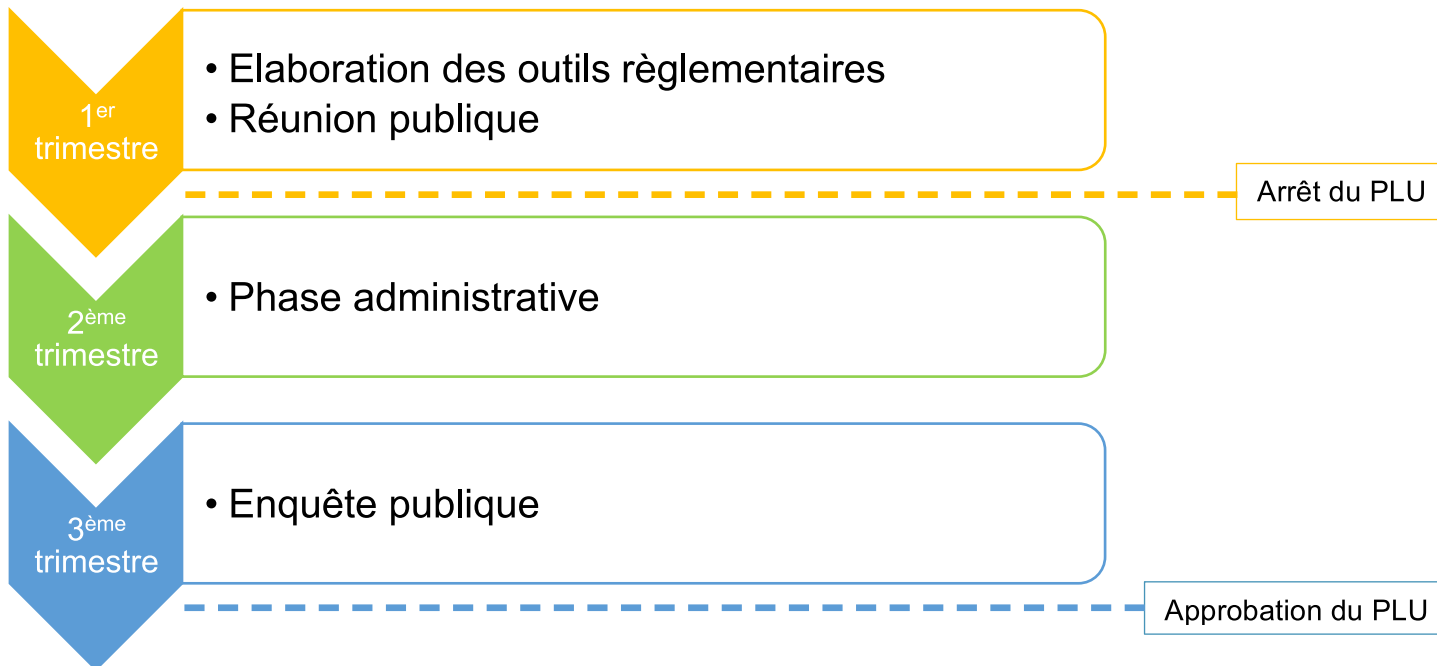
Le planning d'élaboration de ces documents se fixe pour objectif une présentation de ces documents en réunion publique à la fin du premier trimestre 2021. Cette phase de pré-

sentation du projet de PLU aux habitants sera suivie d'un arrêt du PLU et de la mise en place de la phase administrative d'analyse du projet par les Personnes Publiques Associées d'une durée incompressible de 3 mois minimum.

L'enquête publique sera organisée au cours du dernier trimestre 2021, les habitants qui le souhaitent pourront interroger le commissaire enquêteur nommé, les documents de l'enquête publique seront également disponibles sur Internet.

> PLAN LOCAL D'URBANISME (SUITE)

L'approbation du PLU est envisagée au cours du dernier trimestre de l'année 2021.



> NOUVEAU

Les services communaux ont réceptionné le nouveau véhicule électrique qui a été financé par la publicité des annonceurs.

NOUS LES REMERCIONS VIVEMENT



> UN CONCILIEATEUR DE JUSTICE SUR COSNAC

À partir de janvier 2021, les mardis matins (de 9 h à 12 h) et les jeudis après-midis (de 14 h à 18 h) de la 2^e semaine de chaque mois, un conciliateur de justice pourra vous recevoir sur rendez-vous à l'Espace municipal A. TEYSSANDIER.

Il y a en France 2250 conciliateurs de Justice, ce sont des bénévoles assermentés dont les actions dépendent du Ministère de la Justice. Le Tribunal de Brive a lancé en 2020 une campagne de recrutement, faisant passer de 2 à 15 le nombre de conciliateurs sur la juridiction du Tribunal.

Le rôle d'un conciliateur est de trouver un accord entre deux parties qui s'opposent. Si un accord est trouvé, un document de conciliation est rédigé et, au besoin validé par le Tribunal. Ceci permet de fluidifier la Justice

en désengorgeant les Tribunaux. Depuis le début de 2020, tous les litiges inférieurs à 5000 euros doivent faire l'objet d'une tentative de conciliation avant d'aller devant un tribunal.

Un conciliateur de justice n'intervient pas dans les affaires pénales, les affaires relevant de l'état des personnes ou du droit de la famille et des différends et conflits entre administrés et administration.

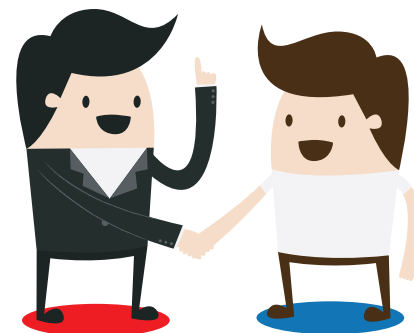
La personne qui assurera les **permanences** à l'Espace municipal A. TEYSSANDIER est Monsieur Alain MATHIVAUD, vous pourrez le joindre par mail : alain.mathivaud@conciliateurdejustice.fr et prendre rendez-vous au **0555928297**

Un conciliateur intervient dans les domaines suivants :

Permanences à venir :

Mardi 09 février 2021 matin
Jeudi 11 février 2021 après-midi
Mardi 09 mars 2021 matin
Jeudi 11 mars 2021 après-midi

Pour en savoir plus :
www.conciliateurs.fr



> TRAVAUX : CARREFOUR DE LA CROIX DE MARLOPHE

La municipalité a rajouté une pierre à l'édifice de la croix de Marlophe pour renforcer la sécurité de circulation des automobilistes et des piétons. Avec un accroissement du nombre de promeneurs sur la route du Saule, le danger devenait pressant.

L'année exceptionnelle que nous avons connu, nous renforce dans l'idée qu'il faudra de plus en plus partager la route avec les cyclistes, les piétons... et amener les gros engins vers des voies mieux appropriées. L'autre extrémité de cette route, avec le rond-point du saule est au programme de cette année.

Nous allons ainsi petit à petit rendre ce quartier plus approprié à l'image semi rurale de notre commune ou la densité de transit des véhicules est là le plus élevée.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux



Aménagement du carrefour Croix de Marlophe



Dépose réseau

> TRAVAUX : LOCAL À VÉLOS

Le groupe scolaire de Cosnac améliore sans cesse ses équipements, et après le nouveau parking voitures voilà le parking vélos.

Cet équipement s'inscrit logiquement dans le cadre de la mobilité actuelle avec à terme la possibilité d'avoir une station de recharge électrique. Nous constatons avec un peu de nostalgie que les enfants, les enseignants, le personnel laissent la bicyclette au garage les semaines scolaires pour les ressortir pendant les vacances.

Cet abri servira de fil conducteur à changer les habitudes, et pourrait servir de station relais sur la piste cyclable qui devrait voir le jour depuis Brive jusqu'à notre bourg.

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

> TRAVAUX : ATTENTION ! STOP

Comme vous l'avez certainement constaté, il y a eu des modifications au code de conduite dans certains carrefours jugés ambigus et dangereux.

- Croix de Marlophe et RD 162.
- Avenue d'Ayras et route des étangs.

Rappel : quand plusieurs véhicules sont

arrêtés aux stops, c'est le véhicule de droite qui peut passer le stop le premier (règles de la priorité à droite).

Nous vous recommandons de bien respecter la signalisation routière ainsi que la limitation de vitesse : une conduite raisonnée est une conduite exemplaire.

Merci de partager avec les autres utilisateurs du macadam !!

André LAFFAIRE

Adjoint chargé des infrastructures voirie réseaux

> ESPACE MUNICIPAL ADRIEN TEYSSANDIER

Une nouvelle grille tarifaire de l'Espace municipal Adrien TEYSSANDIER a été votée au conseil municipal du 20 novembre 2020.

Les tarifs ont été réajustés en tenant compte des quotients familiaux, du lieu de résidence

et pour l'Accueil de loisirs de la fréquence de participation ainsi qu'une adhésion annuelle obligatoire pour pouvoir accéder aux ateliers. L'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de l'Espace municipal Adrien TEYSSANDIER sur centreteyssandier@commune-cosnac.fr ou Tel. : 05 55 92 82 97

> BAVARD'ÂGE

Le réseau Bavard'âge voit le jour à COSNAC

Dans le cadre du Schéma Départemental de l'autonomie, une action de lutte contre l'isolement est actée, portée par un comité de pilotage départemental (COPIL) qui est garant de la lutte contre l'isolement en Corrèze.

Les objectifs de ce COPIL sont d'impulser une dynamique de réseau, structurer l'ensemble des réseaux et valoriser le bénévolat, le soutenir et l'accompagner.

Afin d'engager un travail sur la lutte contre l'isolement, les élus cosnacais ont souhaité formaliser un réseau de bénévoles nommé « Bavard'âge » dont les objectifs sont les suivants :

- Tisser et maintenir des liens
- Rompre l'isolement et prévenir le repli social

• Favoriser les liens intergénérationnels et la qualité de vie

• Favoriser les réseaux de solidarité et les échanges dans le respect des personnes

Cette action répond à une des problématiques du territoire cosnacais : l'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans. De plus COSNAC, est une commune très étendue, ce qui favorise l'isolement des personnes âgées ou en situation de handicap.

Cette action est conduite et encadrée par le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole du Limousin, la CARSAT, l'Instance de Coordination de l'Autonomie, en partenariat, localement avec le CCAS et l'Espace de Vie Sociale.

Ce dispositif est un réseau de bénévoles formés qui rendent visite 1 à 2 fois par mois à

des personnes âgées (+ 60 ans) et/ou handicapées, « demandeuses » confrontées au sentiment de solitude et d'isolement.

Ces visites se traduisent par un moment d'échange, visant à recréer ou à maintenir un lien social au moyen de la conversation, de jeux de société, de promenades à pied...

Si vous souhaitez bénéficier de ce dispositif ou si vous désirez devenir bénévole, vous pouvez contacter :

Céline BELLEVILLE, référente de l'Espace de Vie Sociale au **0555928297**

centerveysandier@commune-cosnac.fr

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Le rôle essentiel du CCAS est de venir en aide aux personnes les plus fragiles, de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, les personnes souffrant de handicap...

Le CCAS est composé d'un président, le maire, et d'un conseil d'administration formé d'élus locaux et de personnes nommées par le maire.

Composition du CCAS de Cosnac :

Président : Gérard SOLER, Maire,

Conseil d'administration :

• **Les élus locaux** : Karine MARTIN, vice-présidente, Colette COSTE, Isabelle TOULLIEU, Sandra LUCIATHE, Philippe MARTIN et Amandine BOUCHARÉL.

• **Personnes nommées par Monsieur le Maire** : Ginette LAPEYRE, Hélène GAILLARD, Martine

MIGLIERINA, Martine FONCHASTAGNIER, Anne-Marie HENRIQUES, Daniel LAURENT.

L'assistante sociale, Madame COLLET, reçoit tous les lundis après-midi à l'Espace Municipal Adrien TEYSSANDIER. Un point régulier est fait avec Céline BELLEVILLE, référente de l'Espace de Vie Sociale.

Pour prise de rendez-vous, veuillez contacter le 05 19 07 81.31

Durant les périodes de confinement, les cosnacais âgés de plus de 70 ans, résidant sur la commune et inscrits sur la liste électorale, ont été contactés afin de recenser leurs éventuels besoins et leur apporter une aide si besoin (517 personnes + 23 familles), et un interlocuteur était joignable en Mairie à tout moment. Des distributions d'attestations de sortie ou de masques ont été effectuées auprès des personnes qui en ont fait la demande.

Pour des raisons sanitaires le repas offert aux aînés de 70 ans et plus n'a pu avoir lieu, mais un colis par foyer a été offert aux personnes qui en ont fait la demande. (191 colis ont été distribués).

Colette COSTE

Adjointe à la communication

> CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du projet d'animation des mercredis, lors du premier trimestre de l'année scolaire en cours, les enfants ont pu découvrir les plaisirs culinaires autour des métiers de bouche.

Durant cette période des activités manuelles ont été mises en place, avec la fabrication de toques, tabliers, de légumes en pâte fimo, et de jeux...

De plus, des ateliers cuisine ont été proposés : salade composée, crêpes, petits sablés, chocolats de Noël, qui ont été dégustés au cours des goûters ou des repas.

Des sorties ont été organisées notamment avec la visite de la ferme de Gernes pour la fabrication du pain à l'ancienne où les enfants ont pu repartir avec leur production, une visite gourmande au musée du chocolat de Terrasson devait avoir lieu, mais suite aux annonces gouvernementales celle-ci a été annulée.

Et pour finaliser notre trimestre un spectacle intitulé « le secret du jardin de Clément » a été présenté par la conteuse Isabelle Besse.

Le thème du deuxième trimestre sensibilisera les enfants à la prévention et aux dangers qui nous entourent à travers les métiers liés au secourisme. Visite de la caserne des pompiers, initiation au secourisme...

Le thème du troisième trimestre sera la sensibilisation des enfants aux métiers liés aux animaux, avec une visite au parc du Reynou et un atelier découverte de la faune à Chasteaux. Visite d'un élevage de poules d'ornements.

Création d'un espace de jeux et de vie à Cosnac au jardin de l'ancien presbytère, lors des vacances de la Toussaint dont la thématique était « nature et découverte ». La continuité de celui-ci se prolongera sur des mercredis, avec la mise en place de petits parcours d'équilibre, et pour égayer cet espace un fleurissement y est prévu avec la plantation d'iris, et de glaïeuls...

Pour les Vacances de Février deux thèmes seront proposés « les arts urbains et l'astronomie » durant les vacances d'avril « les supers héros et une semaine chez les indiens » avec des intervenants et de nombreuses activités enrichissantes pour nos jeunes.

Les plannings seront à découvrir sur le site de la commune : www.cosnac.fr

Pour tout renseignement contacter :

Le centre Adrien Teyssandier au
0555 92 82 97 ou par mail à
centreteyssandier@commune-cosnac.fr



Fabrication du pain



Atelier vacances de Noël – jeux en bois



Atelier cuisine



Initiation à la magie

> SIAV (syndicat mixte a la carte pour l'aménagement de la vezere)



Composé de 4 EPCI, (Etablissement public de coopération intercommunale), pour tout ou partie, soit 68 communes, 130 314 habitants, le SIAV œuvre depuis 1969 pour assurer la libre circulation de l'eau et depuis 2018, pour appliquer les préconisations et obligations de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) qui lui a été confiée.

D'autres cartes lui sont confiées, comme Opérations Aménagements, Sauvegarde du Patrimoine, Sentiers, Natura 2000.

En cette année électorale municipale, un nouveau président, Monsieur Daniel FREYGE-FOND, a été élu et préside la nouvelle équipe syndicale depuis le 22 septembre.

Dans le contexte de la crise sanitaire, la régie du SIAV ainsi que les entreprises sollicitées ont assuré l'accomplissement du programme annuel dont voici un aperçu des travaux GEMAPI

- Entretien de la végétation de berge : consistant en l'abattage et l'enlèvement des arbres tombés dans le cours d'eau, pouvant menacer la sécurité des usagers ou augmenter le risque d'inondation sur la Couze, la Loyre, la Vézère, la Corrèze, la Roanne, le Maumont et le Planchetorte ainsi que des interventions coordonnées avec les services de la ville de Brive pour l'entretien des berges bordant la voie verte et du CEN Nouvelle Aquitaine pour la gestion d'une zone humide en vallée de Planchetorte.

- Gestion et surveillance des cours d'eau : plan étiage, entretien des passes à poissons et relevés pour la révision du PPGCE

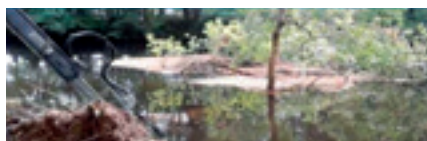
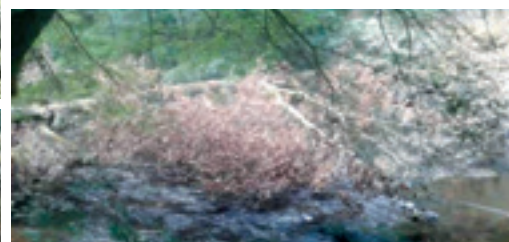
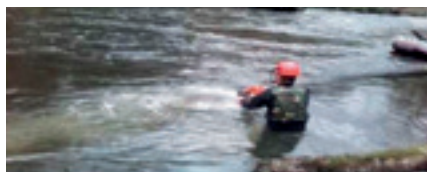
Les agents du SIAV participent également à la surveillance des milieux et la collecte de données, notamment en assurant l'entretien régulier des passes à poissons des seuils publics du territoire, en participant aux pêches électriques réalisées par la Fédération de Pêche de la Corrèze et en mesurant les débits et la thermie de 15 cours d'eau en période d'étiage pour le compte d'EPIDOR.

En 2021, le SIAV propose un programme annuel dans la continuité du service et dans le cadre de la DIG 2020-2025, l'objectif principal étant d'aboutir à concrétiser un plan de gestion coordonnée par bassin versant. Pour

rappel, le territoire est concerné par le bassin Vézère-Dordogne divisé en sous bassin :

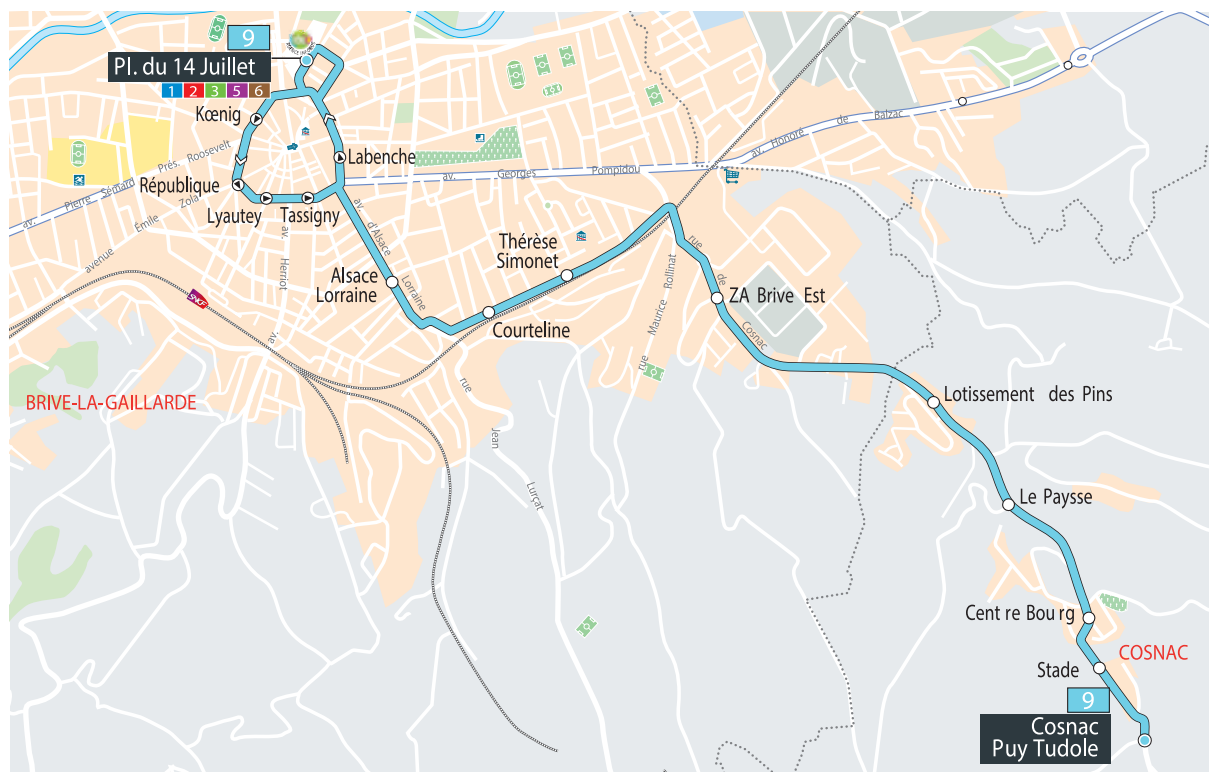
- Isle
- Dordogne
- Vézère

La rencontre des membres élus, et des différents acteurs, a été et est toujours perturbée par la situation sanitaire. Néanmoins, le SIAV continue d'assurer le suivi et la gestion des cours d'eau.



> NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT À COSNAC : LIGNE 9

LE RÉSEAU TRANSPORT DE L'AGGLO A CRÉÉ UNE NOUVELLE LIGNE DE TRANSPORT A COSNAC



LE RÉSEAU
TRANSPORT DE
L'AGGLO



AGGLO
de Brive
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE

Les horaires sont valables du lundi au vendredi, hors jours fériés, sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des conditions normales de circulation

LIGNE 9 >> PLACE DU 14 JUILLET > COSNAC-PUY TUDOLE
Les horaires sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des conditions normales de circulation.

LIGNE 9 >> COSNAC-PUY TUDOLE > PLACE DU 14 JUILLET
Les horaires sont donnés à titre indicatif et tiennent compte des conditions normales de circulation.

Place du 14 juillet	17:45	18:45
Kœnig	17:46	18:46
République	17:47	18:47
Lyautey	17:48	18:48
Tassigny	17:49	18:49
Alsace Lorraine	17:50	18:50
Courteline	17:51	18:51
Thérèse Simonet	17:52	18:52
ZA. Brive Est	17:53	18:53
Lotissement des Pins	17:56	18:56
Le Paysse	17:58	18:58
Centre Bourg	18:00	19:00
Stade	18:02	19:02
Puy Tudole	18:05	19:05

Puy Tudole	07:25	08:25
Stade	07:28	08:28
Centre Bourg	07:29	08:29
Le Paysse	07:30	08:30
Lotissement des Pins	07:32	08:32
ZA. Brive Est	07:35	08:35
Thérèse Simonet	07:37	08:37
Courteline	07:38	08:38
Alsace Lorraine	07:40	08:40
Labenche	07:43	08:43
Place du 14 juillet	07:45	08:45

> AMICALE AVICOLE

L'Amicale Avicole du Saule vous propose à compter du 14 mars 2021 la **vente de bouteilles de champagne** coiffées d'une capsule à l'effigie de la chapelle de Cosnac.

Pour tous renseignements veuillez contacter : Dominique CHAUSSADE, 530, Route du Saule à COSNAC.

Tel : 06 75 40 02 48



> JOURNÉE DE CITOYENNETÉ

Le dimanche 18 octobre a eu lieu la deuxième journée de citoyenneté organisée par la municipalité. Une cinquantaine de Cosnacois se sont mobilisés pour procéder au ramassage des débris abandonnés dans la nature.

Deux camions ont été remplis de divers déchets.

Hélas, trop de personnes prennent encore la nature pour une poubelle.

MERCI à tous les participants qui se sont dévoués pour rendre notre commune encore plus accueillante et plus propre.

Colette COSTE

Adjointe à la communication



> COMITÉ DES FÊTES



La COVID 19 continue de circuler sur l'ensemble de notre territoire. En respect des règles sanitaires toutes les manifestations prévues en 2020 ont donc été annulées.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux dès que possible.

« SOUVIENS TOI, LE COMITÉ DES FÊTES A ORGANISÉ DE BELLES ANIMATIONS DANS NOTRE COMMUNE »

- Des vedettes ont animé les fêtes de Cosnac : Patrick SEBASTIEN (à son début de carrière), Michèle TORR, Yvette HORNER, Daniel GUICHARD, JAIRO, Olivier VILLA.

- Des animations diverses : Réveillons, casse croute gratuit du 1^{er} mai, feu de la Saint-Jean, défilé de chars et de majorettes, fête des battages, Bandas, Groupes folkloriques, fête basque, course de chameaux, course d'ânes, fête sous le thème des gaulois, fête country, 9 marches nocturnes avec un thème différent à chaque fois, scène ouverte, hypnoti-

seur, soirée théâtre, soirée dégustation des huîtres...

Dès que nous le pourrons nous ferons à nouveau de belles animations et nous passerons ensemble de bons moments.

HO ! IL ME TARDE DE REVENIR M'AMUSER AUX MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE CDF



> COSNAC PÉTANQUE



Covid oblige le club Ufolep de Cosnac pétanque a sorti les chaises et a tenu son assemblée générale en plein air.

Profitant des rayons du soleil une vingtaine de membres se sont réunis en présence de M. le

Maire et de Michel Falzon adjoint chargé des associations.

Le rapport d'activités a été réduit, la saison s'étant arrêtée début mars pour reprendre timidement en août et septembre. Nous avons

organisé 2 concours de pétanque sur les 8 organisés cette saison par les clubs de la Corrèze pour une quarantaine en année normale. Le club compte dans ses rangs 93 licenciés dont 19 féminines et 3 jeunes.

Une minute de silence a été observée en mémoire d'Alain Dejean licencié depuis de nombreuses années et décédé fin septembre.

Le bilan financier montre un solde nettement positif.

Le conseil d'administration a été reconduit ainsi que le bureau dans les mêmes fonctions. Le club s'adapte aux consignes sanitaires gouvernementales, les entraînements des mardis et vendredis sont maintenus, sauf pendant les confinements, puisqu'ils se pratiquent en extérieur, en appliquant les gestes barrières.

L'avenir compétition de la saison 2021 est incertain, nous nous adapterons en fonction des conditions sanitaires et des restrictions qu'elles entraînent.

> TENNIS CLUB DE COSNAC

L'assemblée générale du Tennis Club de Cosnac s'est tenue le 02 Octobre 2020 dans la salle des associations.

L'exercice 2019/2020 a été interrompu en mars mais le bilan financier est positif. Une équipe féminine a revu le jour, provenant d'une entente avec le Tennis club de Meyssac, et deux équipes masculines ont porté fièrement les couleurs du club. Tous les championnats ont cependant dû être interrompus à cause du contexte sanitaire. Les cours n'ayant pas non plus pu aller à leur terme, une réduction de 50 euros a été attribuée aux licenciés de l'école de tennis renouvelant leur inscription.

Les précédents membres du bureau souhaitant prendre un peu de recul, nous les remercions grandement pour le travail effectué ces dernières années. Un nouveau bureau a été élu à l'unanimité :

Président : Philippe BOUILHAC
Vice-Président : Jérôme DECQ
Secrétaire : Johanna PERRINET
Trésorier : Adrien PERRINET

Nous remarquons l'implication de jeunes dans l'organisation. Ce nouveau groupe souhaite redynamiser le club à travers divers projets, dont un premier déjà en cours de mise en place : « le tennis à l'école », en partenariat avec le comité départemental de la Corrèze et l'école de Cosnac.

Après un début d'année sur courant alternatif, les cours de tennis des enfants ont pu reprendre le mercredi 16 décembre, encadrés par Xavier Baron, éducateur Diplômé d'État, dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à composer le **0674 02 02 75**, nous nous ferons un plaisir de vous répondre



> CLUB DE DANSE DE COSNAC

Amis Cosnacois, Cosnacaises,

Vous ne pouvez ignorer sur votre commune, la présence d'une association active depuis plus de 25 ans « Club de Danse de Cosnac » qui depuis 1994 propose l'apprentissage de la danse.

En un premier temps, cette activité peut apparaître comme un divertissement réservé seulement à quelques amateurs, mais détrompez-vous.

Sachez que c'est bien plus que cela et que la danse peut jouer un rôle bienfaiteur sur chacun de vous tous.



LA DANSE EST LA PLUS NATURELLE DES ACTIVITÉS HUMAINES

Elle est basée sur les principes de la marche et de ce fait, elle est à la portée de tous. Il n'y a aucune contre-indication à la pratique de la danse car on peut doser ses efforts en fonction de ses capacités et quel que soit son âge. Les cours de danse doivent être adaptés suivant le public concerné.

Pour tous ceux qui la pratiquent, la danse apporte joie, bien-être et améliore la qualité de vie de chacun.

Elle est le meilleur remède contre l'anxiété et la morosité.

Elle évite l'isolement et favorise la convivialité, le relationnel et le lien social.

LES BIENFAITS SUR LA SANTÉ, APPORTÉS PAR LA DANSE SONT MULTIPLES

Elle améliore les conditions physiques de chacun et contribue au maintien en forme du corps.

Elle développe : Mémoire, Souplesse, Equilibre, Réflexes, Souffle, Energie, Endurance, sveltesse et Agilité.

QUAND LA DANSE DEVIENT THÉRAPIE

Pour favoriser guérison et rééducation, de nombreux hôpitaux ont rajouté des cours de danse, en complément aux médicaments et traitements. C'est le cas des Hôpitaux Parisiens: St Louis, Lariboisière, St Joseph

Depuis 2012, en Argentine, des structures hospitalières proposent des Ateliers de Tango Argentins aux patients atteints de maladies neuro-dégénératives pour améliorer leur qualité de vie.



Renseignements :

06 10 83 72 75

www.facebook.clubdedansedecosnac.fr



Groupe des Danses Récréatives (avant la pandémie)

> CETTE ANNÉE-LÀ : 1654

LE JOUR OÙ DANIEL DE COSNAC FAVORISA LA CARRIÈRE DE MOLIÈRE

À Brive, entre le rond-point de l'avenue Thiers et la limite de notre commune, les panneaux annoncent « Rue Daniel de Cosnac ». À Cosnac, à partir de la mairie, et en montant vers le stade, la D 74 s'appelle « Avenue Molière ».

Mais qu'ont-ils en commun, Jean-Baptiste Poquelin dit Molière et Daniel de Cosnac ? Sans vouloir forcer le trait, disons que le Cosnacais a favorisé l'ascension du célèbre auteur du Tartuffe, de l'Avare, du Bourgeois Gentilhomme, de Don Juan et autres comédies mondialement connues. Il faut, pour en détailler les circonstances, revenir à l'automne 1654, à Pézenas, dans l'Hérault.

Daniel de Cosnac est né au château de Cosnac, le 18 janvier 1628, de François de Cosnac et d'Éléonore de Talleyrand Périgord. Instruct au Collège des Doctrinaires de Brive, puis à Périgueux, il est envoyé au Collège de Navarre à Paris. Recommandé par un parent, le duc de Bouillon (un Turenne), il réussit à se placer dans la maison du cousin de Louis XIV, le prince de Conti, en 1651. Il devient son conseiller et s'occupe entre autres d'organiser ses menus plaisirs. Il bénéficie aussi de l'appui du cardinal de Mazarin.

À peine 24 ans, Daniel de Cosnac tutoie déjà les sommets de l'état au moment crucial de la Fronde. Il conseille, intrigue, influence... et pense à sa carrière.

Le 24 juillet 1653, il participe activement à la rédaction du traité de Bordeaux qui scelle la fin de la Fronde.

Début août 1653, il suit son patron qui séjourne au château de la Grange des Prés, proche de Pezenas, où il va se reposer. Conti s'y est fait précéder par sa nouvelle maîtresse, Madame de Calvimont.

Après deux mois tête à tête, la Calvimont commence à s'ennuyer et réclame de la distraction. « ...Elle proposa d'envoyer chercher des comédiens. Comme j'avais l'argent des menus plaisirs de ce prince (de Conti), il me donna ce soin. J'appris que la troupe de Molière et de la Béjart était en Languedoc ; je leur demandai qu'ils vinssent à la Grange » dit Daniel de Cosnac dans ses Mémoires.

Et en effet, Molière va venir. Non sans quelques péripéties, car un concurrent de Daniel de Cosnac, le nommé Sarrasin, veut faire jouer une autre troupe, celle de Cormier. Mais De Cosnac insiste, et, finalement, le succès de la troupe de Molière est tel, « soit par la bonté des acteurs, soit par la magnificence des habits », que le prince de Conti lui accorde son patronage.

Aucun doute n'est permis, et aucun biographe ne le conteste, Molière et Daniel de Cosnac se sont bien rencontrés à Pézenas en cet automne 1653.

Daniel de Cosnac n'avait alors que 25 ans, allait bientôt être nommé évêque de Valence grâce à Mazarin, puis confesseur de Monsieur, frère du roi.



Buste de Molière



Portrait de Daniel de Cosnac

Molière avait trente et un ans. Il avait fondé l'illustre théâtre dix ans plus tôt. Mais il n'était pas encore l'immense figure que nous connaissons. Il lui restait vingt ans à vivre et, à part « l'Étourdi », qu'il avait créée à Lyon, toutes ses pièces restaient à écrire. Un Cosnacais a bien été du nombre de ceux qui lui ont permis d'accéder au firmament de la comédie avant même qu'il ne soit très connu. Il est même dit, dans de nombreuses biographies qu'ils ont eu l'occasion de se retrouver plus tard à Paris et que c'est Daniel de Cosnac qui présenta Molière à Monsieur, frère du roi.

Après avoir accompagné le Prince de Conti, Daniel de Cosnac sut manœuvrer habilement auprès de Mazarin et fut nommé évêque de Valence et de Die. Il y livra une lutte implacable contre les protestants. Il acheta parallèlement la charge d'aumônier de Monsieur, frère de Louis XIV, et devint le confident de sa femme. Cela lui attira des ennuis. En novembre 1668, Daniel de Cosnac reçut une lettre de cachet qui l'envoya en exil à l'Isle Jourdain pour deux ans.

Mais tel le phénix, il renaît de ses cendres. En 1687 il est gracié par le même Louis XIV qui l'avait condamné, et nommé sur le champ évêque d'Aix. Désormais, il est l'une des figures incontournables du clergé Français, qu'il représente comme député. Il meurt en 1708.

Celui qui dit, dès les premières pages de ses Mémoires, « me sentant une grande aversion pour la province, je pris la résolution d'aller voir la plus grande ville du monde » cachait bien son jeu. Il retourna fréquemment à Cosnac gérer les affaires de sa famille, et lui prodiguer ses conseils avisés. Il s'occupa de l'éducation de ses nièces à qui il fit faire des mariages qui rehaussèrent considérablement la fortune des De Cosnac.

De son neveu Gabriel, il fit son secrétaire à Aix, avant de manœuvrer pour le faire accéder à l'évêché de Die. Au XIX^e siècle, un autre De Cosnac, Jean-Marie-Joseph Victoire sera évêque. Au point que des mauvaises langues ont pu dire que chez les de Cosnac, on était évêque... de père en fils.

Dominique LESTANI
avec le concours
d'un Moliériste Cosnacais

**VOUS ÊTES COMMERÇANT
OU ARTISAN RÉSIDANT À COSNAC**

Vous exercez votre activité sur Cosnac ou sur les territoires de la CABB : Communiquez vos coordonnées au secrétariat de la mairie ou à Colette Coste, adjointe au Maire, chargée de la communication, elles paraîtront dans notre prochain bulletin.

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

Sébastien CLAUD • 1245, route du Saule - COSNAC

Tél. : 06.70.20.53.31

RV RENOV'PEINTURE

Peinture intérieure/extérieure • Revêtements muraux • Parquet flottant

Hervé LACOSTE • Lotissement Les Pins - 7, rue des Myosotis - COSNAC

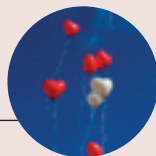
Tél. : 06.59.09.68.21

> NÉCROLOGIE

Annie ROCHE, secrétaire de mairie à la retraite, nous a quittés le 27 octobre 2020. Annie, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à son départ à la retraite en 2016 fut secrétaire de Mairie à Cosnac. Durant 64 ans elle a côtoyé plusieurs générations de Cosnacais et était « la mémoire » de la commune. Nous adressons nos sincères condoléances à toute sa famille

> ÉTAT CIVIL**ILS SONT ARRIVÉS**

24/08/2020 : **Inès** de Soukayna QASSEMI et Ahmed SAMIR
 27/08/2020 : **Nina** de Stéphanie CHANSIAUD et Guillaume LAVAL
 18/09/2020 : **Lyana** de Camille DUMOND et Kévin LATREILLE DE LAVARDE
 20/09/2020 : **Clem** de Kenza VINCENT et Moïse BENONI
 24/09/2020 : **Agathe** de Sybille ROMET et Jean-Philippe GODARD
 28/10/2020 : **Lamitta** de Rim JABER et Abdallah ZAWAWI
 29/11/2020 : **Juliette** de Elise MASSELIN et Axel RAYNAL
 01/12/2020 : **Linaïcha** de Vanuella COUTEYEN-CARPAYE et Ridman LEBON
 24/12/2020 - **Éléna** de Julie BENITEZ et Romain TRONCHE

ILS S'AIMENT

19/09/2020 : **Adeline CONTRE** et **Emmanuel BONTEMPS**

ILS NOUS ONT QUITTÉS

05/09/2020 : **Catherine COULAUD**
 18/09/2020 : **Monique DAHAN née GÉMIN**
 23/09/2020 : **Alain DEJEAN**
 01/10/2020 : **Emmi THI NGUYEN née GEHR**
 25/10/2020 : **Jeanine TURIN née CHAVAN**
 27/10/2020 : **Joseph BUISSON**
 27/10/2020 : **Marie ROCHE**
 27/11/2020 : **Gabriel BELLONY**
 03/12/2020 : **Denise LACOMBE née LAVIOLETTE**
 14/12/2020 : **André RABEYRIN**
 27/12/2020 : **Brigitte GUILLERME**